

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (37) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Frankie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_01

Lancement du projet d'aménagement du parc Henri Joyau

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Delphine DAVID-GAUTHIER, Vice-Présidente en charge de la commission Environnement, mobilité et patrimoine au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que le parc Henri Joyau constitue un espace public majeur du centre-ville de Montaignu-Vendée. Par sa situation centrale, son patrimoine paysager et naturel remarquable ainsi que sa proximité avec de nombreux équipements publics tels que la médiathèque Calliopé, la Maison des associations ou encore le cinéma, il participe pleinement à la qualité de vie des habitants et à l'attractivité de la commune.

Madame DAVID-GAUTHIER rappelle qu'au fil des années, le parc Henri Joyau s'est imposé comme un lieu apprécié des habitants pour sa qualité paysagère, son patrimoine arboré et les fonctions de promenade, de détente et de rencontre.

Elle précise également qu'au regard de l'évolution des attentes des habitants et aux enjeux de préservation du patrimoine naturel, de l'adaptation des espaces publics aux nouveaux usages, du développement des mobilités douces et l'amélioration de l'accessibilité, il apparaît nécessaire d'engager une réflexion globale sur l'avenir de cet espace emblématique.

Dans cette perspective, la commune souhaite engager un projet d'aménagement afin de répondre aux objectifs suivants :

- Un parc pour tous : Un parc qui soit un lieu de destination et qui offre une capacité d'usages pour tous.
- Une centralité urbaine : Un parc au cœur des centralités urbaines et axes de mobilité

- Un équipement en soi : Le parc qui permet une activation de ses équipements, favorable à la culture et à l'animation collective.
- Un équilibre fragile : Un parc qui doit retrouver sa qualité paysagère, conserver sa qualité de promenade et valoriser sa biodiversité.

Afin de construire un projet partagé, la Ville de Montaigu-Vendée engagera au cours du dernier trimestre 2026 une démarche de concertation associant les associations utilisatrices, les représentants des usagers du parc et, le cas échéant, les acteurs concernés par son évolution. Cette démarche permettra de recueillir les attentes et les besoins qui viendront nourrir les futures études du projet.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la nécessité d'engager une réflexion globale sur l'évolution et l'adaptation du parc Henri Joyau aux attentes actuelles et futures des usagers,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACTE le lancement du projet d'aménagement du parc Henri Joyau,
- APPROUVE les objectifs dudit projet,
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches, études préalables et consultations nécessaires à la définition du futur projet d'aménagement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
6 oct. 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (35) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Frankie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Étaient absents excusés (2) : Pierre CHATELLIER – Mikaël FORGET

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_02

Demande de subvention pour une opération de plantations de haies bocagères en zone rurale avec la Chambre d'Agriculture

Messieurs Pierre CHATELLIER et Mikaël FORGET quittent la salle ne prenant pas part au débat et au vote pour risque de conflit d'intérêt.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Delphine DAVID-GAUTHIER, Vice-Présidente en charge de la commission Environnement, mobilité et patrimoine au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe que dans le cadre du dispositif d'aide aux « plantations de haies et de bosquets en zone rurale » inscrit au plan Vendée Biodiversité et Climat du Conseil départemental, et en partenariat avec la Chambre d'agriculture, la ville de Montaignu-Vendée souhaite participer à un programme collectif de plantations sur son territoire. Cette opération concernera des parcelles publiques et privées.

Elle précise que la Chambre d'agriculture accompagne la collectivité dans l'élaboration du dossier technique et assure le dépôt de la demande de subvention relative à cette action financée par le Département.

Le dispositif prévoit une aide financière départementale de 8 € par mètre linéaire planté comprenant la fourniture des végétaux, le paillage ainsi que l'entretien des plantations pendant une durée de deux ans. Le travail du sol reste à la charge du propriétaire.

Le programme envisagé représente un linéaire total de 1 261 mètres de plantations.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant le dispositif d'aide aux « plantations de haies et de bosquets en zone rurale » du plan Vendée Biodiversité et Climat du Conseil départemental, en partenariat avec la Chambre d'agriculture,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la réalisation du programme collectif de « plantations de haies et de bosquets » sur le territoire de Montaigu-Vendée, diligenté et financé par le Conseil départemental en partenariat avec la Chambre d'agriculture,
- SOLLICITE auprès du Conseil départemental une demande d'aide financière en lien avec cette opération,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la demande de subvention ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
6 oct. 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (37) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Frankie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_03

Rapport d'activités annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Delphine DAVID-GAUTHIER, Vice-Présidente en charge de la commission Environnement, mobilité et patrimoine au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière expose aux membres du Conseil municipal le rapport annuel du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés au titre de l'année 2025.

Après avoir présenté la synthèse générale des services, Monsieur le Maire précise que ce document est en ligne sur le site internet de Terres de Montaignu, Communauté d'agglomération.

Vu l'article D2224-1 du Code général des collectivités territoriales, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés,

Considérant le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés joint à la présente délibération,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montaignu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaignu-Vendée
6 oct. 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaigu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (37) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Frankie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_04

Concession de service relative à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la commission Bâtiments, espaces urbains et ruraux au sein de la Ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que par délibération n°DEL20250506_21 en date du 6 mai 2025, le Conseil municipal a approuvé le principe du recours à une concession de service pour l'installation, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le territoire communal, après avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

Une procédure de mise en concurrence a été lancée fin février 2026.

Cette concession a pour objet le renouvellement d'un parc de mobilier devenu partiellement vétuste, l'amélioration des capacités de communication de la collectivité et le développement d'une offre plus équilibrée sur l'ensemble du territoire communal. Alors que les dispositifs étaient historiquement principalement implantés sur la commune déléguée de Montaigu, le futur contrat permettra un déploiement sur l'ensemble des cinq communes déléguées afin d'améliorer l'accès des habitants à l'information municipale, culturelle et associative.

Le contrat prévoit notamment la mise à disposition d'environ 40 mobiliers d'affichage 2 m², 5 mobiliers 4 m² destinés à la communication institutionnelle et événementielle, 4 à 6 mobiliers digitaux notamment en remplacement de ceux déjà présents, 10 supports d'entrée de ville valorisant les manifestations associatives, 3 demi-colonnes culturelles dont le remplacement de celle présente sur la place du Champs de Foire, une borne

digitale extérieure réglementaire devant l'entrée de la mairie de Montaigu et un abri-voyageur. L'ensemble de ces dispositifs sera implanté dans le respect du règlement local de publicité intercommunal, de l'accessibilité et de la sécurité routière.

Le recours à la concession permet de confier au concessionnaire le financement des investissements, la fourniture des équipements, leur installation, leur entretien, leur maintenance et leur renouvellement pendant toute la durée du contrat. Ce mode de gestion permet à la collectivité de bénéficier d'un parc modernisé sans supporter directement les investissements correspondants, tout en transférant au concessionnaire le risque économique lié à l'exploitation du service.

La collectivité est assistée par le cabinet ARBEA CONSEILS. Une première analyse des candidatures et des offres a été réalisée par ce dernier et présentée à la Commission de délégation de service public (CDSP) le 07 juillet 2026. La CDSP a décidé qu'une phase de négociations soit engagée avec les sociétés candidates.

À l'issue de cette phase de négociations écrites et de l'analyse des offres finale, l'offre de la société VEDIAUD a été considérée comme économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis dans le règlement de la consultation.

Le rapport joint en annexe, établi conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, rend compte du déroulement de la procédure et en particulier de l'analyse des offres finale post négociations écrites. Il présente les motifs de choix du candidat retenu.

Ce rapport présente également les principales caractéristiques et l'économie générale du contrat de concession qu'il est proposé de conclure avec le candidat retenu.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1410-1 et suivants, et L1411-1 et suivants,

Considérant le rapport de Monsieur le Maire présentant les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 37 voix Pour et 6 Abstentions (Paul BROCHARD, Cédric CHAMPEAU, Rémi NEVEU, Sophie LICOINE, Laurence PELLETIER-CARNUS, Corinne TESSON),

- APPROUVE le choix de la société VEDIAUD, en qualité de concessionnaire,
- APPROUVE le rapport de la procédure de concession,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de concession avec la société susvisée relatif à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation des mobiliers urbains publicitaires et non publicitaire
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
6 oct. 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (37) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Frankie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_05

Convention avec l'Association des Maires et des Présidents des Communautés de Vendée pour l'élaboration du Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la commission Bâtiments, espaces urbains et ruraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) représente un enjeu majeur de sécurité pour la population et l'ensemble des bâtiments et ouvrages situés sur le territoire communal. Aussi, la Ville de Montaignu-Vendée a souhaité engager la réalisation d'un Schéma Communal de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) conformément au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie du département de la Vendée de juillet 2025.

L'objectif du schéma communal est d'améliorer l'état de la couverture de DECI de la commune. Basé sur une analyse de risque, il doit permettre à la commune d'identifier les solutions ou aménagements à réaliser, de planifier ses investissements en matière de DECI et d'accompagner le développement de la commune.

L'Association des Maires et des Présidents des Communautés de Vendée (AMPCV) en partenariat avec le SDIS et Vendée Eau a mis en place une cellule d'appui à l'élaboration des SCDECI auprès des communes. Celle-ci a pour vocation d'accompagner les communes en mobilisant du personnel des partenaires qui ait la capacité d'intervenir et partager leur expertise chacun dans leur champ de compétence respective.

Le coût de la prestation s'élève à 2 900€ pour la commune.

Il est proposé à l'assemblée de conclure une convention entre la Ville de Montaigu-Vendée et l'AMPCV pour bénéficier de l'accompagnement de celle-ci.

Vu l'article L2213-32 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu les articles L2225-1 à L2225-4 du CGCT portant sur la gestion de l'eau pour la DECI,
Vu les articles R2225-1 à R2225-10 du CGCT portant sur les règles, procédures et contrôle des points d'eau incendie
Vu le décret n°2015-235 en date du 27 février 2015 relatif à la DECI portant sur les règles d'implantation et de gestion des points d'eau servant à la défense incendie.
Vu l'arrêté n°INTE1522200A en date du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie
Vu l'arrêté préfectoral n°25/CAB/541 en date du 18 juillet 2025 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie
Considérant, d'une part le besoin de la commune de réaliser un SCDECI,
Considérant d'autre part la possibilité de faire appel à la cellule d'appui mise en place par l'AMPCV,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention de prestation entre la commune et l'Association des Maires et des Présidents des Communautés de Vendée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents en relation avec ce dossier.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
6 oct. 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (37) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Frankie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_06

Convention avec le Conseil Départemental relative au transfert de voiries et pistes cyclables

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la commission Bâtiments, espaces urbains et ruraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée qu'en raison du maillage routier départemental existant sur le secteur de Montaignu, le Département et la commune de Montaignu-Vendée ont convenu d'organiser le transfert de voirie de plusieurs routes départementales et pistes cyclables avec intégration dans le domaine public communal.

Il précise qu'il convient de conclure une convention ayant pour objet de définir le principe de ces transferts de voiries et d'en déterminer les conditions techniques et financières. Les emprises concernées représentent un linéaire de 11 937 m. de routes départementales et de 9 523 m de pistes cyclables.

Ce transfert est proposé moyennant le versement au profit de la commune de Montaignu-Vendée d'une indemnité forfaitaire de 1 090 000 € destinée à financer la remise en état des voiries correspondantes y compris les ouvrages d'art qui y sont rattachés.

Cette indemnité sera versée en une fois après la signature de la convention et l'arrêté déclassant les emprises, objet de ladite convention du domaine public routier du Département.

Il sera proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention relative au transfert de voiries et des pistes cyclables au profit du Conseil Départemental et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Il est donné lecture à l'assemblée du projet de convention relative à un transfert de voiries fixant les conditions d'entretien ultérieur des voiries.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant le projet de convention relative à un transfert de voiries fixant les conditions d'entretien ultérieur des voiries annexé à la présente délibération,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le transfert des voiries et pistes cyclables sur la commune de Montaigu-Vendée au profit de la commune le tout tel que figurant dans le projet de convention de transfert et ses annexes,
- CONSTATE l'intégration de ces emprises routières dans le domaine public communal à compter de la signature de la convention pour la durée de vie des ouvrages,
- PREND ACTE que la commune assurera, à compter de cette même date, l'ensemble des obligations de gestion, d'entretien, d'exploitation le tout conformément aux conditions de transfert figurant dans le projet de convention de transfert et ses annexes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes, conventions, procès-verbaux de remise, documents cadastraux et pièces administratives nécessaires à la réalisation de ce transfert.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
6 oct. 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (37) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Frankie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROULLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_07

Convention SyDEV n°2026.ECL.0626 – Rue de la Chapelle – Boufféré

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la commission Bâtiments, espaces urbains et ruraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energie de Vendée (SyDEV) a sollicité la commune de Montaignu-Vendée dans le cadre de la réalisation des travaux d'éclairage public neufs de la Rue de Chapelle sur la commune déléguée de Boufféré.

A cet effet, le SyDEV propose une convention de travaux n°2026.ECL.0696 établissant la Commune de Montaignu-Vendée comme demandeur et propriétaire des ouvrages à terme. Le montant de la participation financière restant à la charge de la commune est de 8 970.00 €.

Il est donné lecture au Conseil municipal du projet de convention relatif à la réalisation des travaux d'éclairage public neufs de la Rue de la Chapelle sur la commune déléguée de Boufféré.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3,
Considérant le projet de convention de travaux n°2026.ECL.0626 entre le SyDEV, et la commune de Montaignu-Vendée

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention de travaux n°2026.ECL.0626 conclue entre le SyDEV et la commune de Montaignu-Vendée relative aux travaux d'éclairage public neufs,

située à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée Boufféré, rue de la Chapelle,

- APPROUVE le versement d'une participation financière de 8 970,00 € au SyDEV pour la réalisation des travaux d'éclairage public présentés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant ultérieur s'y rapportant,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et, au besoin toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
6 oct. 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (37) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Frankie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIOT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_08

Convention SyDEV n°2026.SL.0021 – Carrefour de l'Océan – Boufféré

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la commission Bâtiments, espaces urbains et ruraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energie de Vendée (SyDEV) a sollicité la commune de Montaignu-Vendée dans le cadre de la réalisation des travaux de signalisation lumineuse du Carrefour de l'Océan sur la commune déléguée de Boufféré.

A cet effet, le SyDEV propose une convention de travaux n°2026.SL.0021, établissant la Commune de Montaignu-Vendée comme demandeur et propriétaire des ouvrages à terme. Le montant de la participation financière restant à la charge de la commune de Montaignu-Vendée est de 22 339,00 €.

Il est donné lecture au Conseil municipal du projet de convention relatif à la réalisation des travaux de signalisation lumineuse du Carrefour de l'Océan sur la commune déléguée de Boufféré.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3,
Considérant le projet de convention de travaux n°2026.SL.0021 entre le SyDEV, et la commune de Montaignu-Vendée,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention de travaux n°2026.SL.0021 conclue entre le SyDEV et la commune de Montaignu-Vendée relative aux travaux de signalisation lumineuse

du Carrefour de l'Océan à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée Boufféré,

- APPROUVE le versement d'une participation financière de 22 339,00 € au SyDEV pour la réalisation des travaux d'éclairage public présentés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant ultérieur s'y rapportant,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et, au besoin toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
6 oct. 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (37) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Frankie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_09

Convention de servitude Enedis – Le Bourg Sud – Boufféré

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la commission Bâtiments, espaces urbains et ruraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre des travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés doivent emprunter la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Boufféré – Le Bourg Sud et cadastrée 027 section ZI numéro 333.

Il est précisé à l'assemblée qu'il est donc nécessaire de créer une servitude de tréfonds pour le passage de sept canalisations souterraines devant grever la parcelle ci-dessus désignée et appartenant à la commune de Montaignu-Vendée. Ces canalisations seront établies dans une bande de trois mètres de large et sur une longueur totale d'environ 361 mètres. Cette constitution de servitude est consentie à titre gratuit et pour la durée de vie des ouvrages.

Il est donné lecture du projet de convention de servitude entre ENEDIS et la commune de Montaignu-Vendée.

Considérant la convention de servitude pour les ouvrages souterrains entre ENEDIS et la commune de Montaignu-Vendée

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** la constitution, à titre gratuit et pour la durée de vie des ouvrages, d'une servitude entre ENEDIS et la commune de Montaignu-Vendée concernant les

travaux liés à l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique et devant grever la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Boufféré – Le Bourg Sud et cadastrée 027 section ZI numéro 333,

- APPROUVE les termes de la convention de servitude correspondante,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitude ainsi que l'acte authentique constatant cette création de servitude et tous documents se rattachant à ce dossier.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
6 oct. 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (37) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Frankie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_10

Convention SyDEV n°2026.ECL.0635 – Chemin des Mimosas – Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la commission Bâtiments, espaces urbains et ruraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energie de Vendée (SyDEV) a sollicité la commune de Montaignu-Vendée dans le cadre de la réalisation des travaux neufs comprenant la pose de bornes lumineuses le long du Chemin des Mimosas, sur la commune déléguée de Montaignu.

A cet effet, le SyDEV propose une convention de travaux n°2026.ECL.0635 établissant la Commune de Montaignu-Vendée comme demandeur et propriétaire des ouvrages à terme. Le montant de la participation financière restant à la charge de la commune de Montaignu-Vendée est de 39 446 €.

Il est donné lecture au Conseil municipal du projet de convention relatif à la réalisation des travaux neufs le long de Chemin des Mimosas sur la commune déléguée de Montaignu.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3,
Considérant le projet de convention de travaux n°2026.ECL.0635 entre le SyDEV, et la commune de Montaignu-Vendée

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la convention de travaux n°2026.ECL.0635 conclue entre le SyDEV et la commune de Montaigu-Vendée relative aux travaux neufs du Chemin des Mimosas à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée Montaigu,
- APPROUVE le versement d'une participation financière 39 446,00 € au SyDEV pour la réalisation des travaux d'éclairage public présentés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant ultérieur s'y rapportant,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et, au besoin toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
6 oct. 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (37) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Frankie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_11

Convention SyDEV n°2026.ECL.5672 – Escaliers des remparts et Rue des Abreuvoirs – Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la commission Bâtiments, espaces urbains et ruraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energie de Vendée (Sydev) a sollicité la commune de Montaignu-Vendée dans le cadre de la réalisation des travaux d'éclairages neufs aux escaliers des remparts et rue des Abreuvoirs sur la commune déléguée de Montaignu.

A cet effet, le SyDEV propose une convention de travaux n°2026.ECL.5672, établissant la Commune de Montaignu-Vendée comme demandeur et propriétaire des ouvrages à terme. Le montant de la participation financière restant à la charge de la commune de Montaignu-Vendée est de 18 798,00 €.

Il est donné lecture au Conseil municipal du projet de convention relatif à la réalisation des travaux d'éclairages neufs sur les escaliers des remparts et la rue des Abreuvoirs sur la commune déléguée de Montaignu.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3,
Considérant le projet de convention de travaux n°2026.ECL.5672 entre le SyDEV, et la commune de Montaignu-Vendée

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la convention de travaux n°2026.ECL.5672 conclue entre le SyDEV et la commune de Montaigu-Vendée relative aux travaux d'éclairages neufs sur les escaliers des remparts et la rue des Abreuvoirs à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée Montaigu,
- APPROUVE le versement d'une participation financière 18 798,00 € au SyDEV pour la réalisation des travaux d'éclairage public présentés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant ultérieur s'y rapportant,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et, au besoin toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Florent Limouzin', is written over a light blue horizontal line.

Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
6 oct. 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (37) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Frankie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_12

Avenant à la convention SyDEV n°2025.ECL.0691 – Remparts côté Digue – Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la commission Bâtiments, espaces urbains et ruraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Le Syndicat Départemental d'Energie de Vendée (SyDEV) a sollicité la commune de Montaignu-Vendée dans le cadre de la réalisation des travaux neufs des remparts, côté digue, sur la commune déléguée de Montaignu, nécessitant un avenant à la convention n°2025.ECL.0691.

La modification des prestations étudiées est sans impact sur le montant de la participation financière à la charge de la commune de Montaignu-Vendée prévue dans la convention n°2025.ECL.0691.

Il est donné lecture au Conseil municipal du projet d'avenant à la convention précitée.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3,
Considérant le projet d'avenant à la convention de travaux n°2025.ECL.0691 entre le SyDEV, et la commune de Montaignu-Vendée

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'avenant à la convention de travaux n°2025.ECL.0691 conclu entre le SyDEV et la commune de Montaignu-Vendée concernant les travaux neufs des remparts, côté digue, à Montaignu-Vendée (85600), commune déléguée Montaignu,

- DIT que la participation financière de la commune de Montaigu-Vendée pour la réalisation des travaux présentés n'est pas modifiée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant ultérieur s'y rapportant,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et, au besoin toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
6 oct. 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (37) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Frankie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_13

Convention VENDEE EAU n°PI15.032.2025 – Poteau d'incendie – Rue de Tiffauges – Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la commission Bâtiments, espaces urbains et ruraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que VENDEE EAU a sollicité la commune de Montaignu-Vendée dans le cadre de la réalisation des travaux de protection incendie sur la rue de Tiffauges, commune déléguée de Montaignu.

Il précise que VENDEE EAU propose une convention de travaux n°PI.15.032.2025, établissant la Commune de Montaignu-Vendée comme demandeur du renouvellement d'un poteau incendie par une bouche. Le montant de la participation financière à la charge de la commune de Montaignu-Vendée est de 1450,00 € HT.

Il est donné lecture au Conseil municipal du projet de convention relatif au renouvellement d'un poteau incendie par une bouche, Rue de Tiffauges, commune déléguée de Montaignu.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3,
Considérant le projet de convention de travaux n°PI 15.032.2025 entre VENDEE EAU et la commune de Montaignu-Vendée

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la convention de travaux n°PI 15.032.2025 conclue entre VENDEE EAU et la commune de Montaigu-Vendée relative au renouvellement d'un poteau incendie par une bouche, situé à Montaigu-Vendée, commune déléguée Montaigu, Rue de Tiffauges,
- AUTORISE le versement d'une participation financière de 1 450,00 € HT à VENDEE EAU pour la réalisation des travaux de renouvellement présentés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant ultérieur s'y rapportant,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et, au besoin toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
6 oct. 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (37) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Frankie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_14

Convention VENDEE EAU n°07.046.2026 – Suppression desserte Foyers Soleil – Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la commission Bâtiments, espaces urbains et ruraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que la commune de Montaignu-Vendée a sollicité VENDEE EAU pour la suppression de la desserte en eau potable des Foyers Soleil adressés au n°22 rue du Huit Mai 1945, commune déléguée de Montaignu. Il s'agit de travaux à réaliser préalablement à la déconstruction desdits Foyers Soleil, situés à l'emplacement du futur parking à étages du quartier Santé des Hauts de Montaignu.

Il précise que VENDEE EAU propose une convention de travaux n°07.046.2026, établissant la Commune de Montaignu-Vendée comme demandeur des travaux de suppression de la desserte. Le montant de la participation financière à la charge de la commune de Montaignu-Vendée est de 1967,78 € HT.

Il est donné lecture au Conseil municipal du projet de convention relatif aux travaux de suppression de la desserte des Foyers Soleil situés au n°22 rue du Huit Mai 1945, commune déléguée Montaignu.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3,
Considérant le projet de convention de travaux n°07.046.2026 entre Vendée Eau et la commune de Montaignu-Vendée

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la convention de travaux n°07.046.2026 conclue entre Vendée Eau et la commune de Montaigu-Vendée relative à la suppression de la desserte en eau potable des Foyers Soleil situés au n°22 rue du Huit Mai 1945, commune déléguée Montaigu,
- AUTORISE le versement d'une participation financière de 1967,78 € HT à Vendée Eau pour la réalisation des travaux présentés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant ultérieur s'y rapportant,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et, au besoin toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
6 oct. 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (37) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Frankie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_15

Convention de servitude SyDEV – Les Cotelières – Saint-Georges-de-Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la commission Bâtiments, espaces urbains et ruraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Vendée (SyDEV) intervient dans le cadre de travaux de pose d'un câble de réseau électrique présentant un caractère d'intérêt général.

Il informe l'assemblée que le SyDEV a sollicité la commune de Montaignu-Vendée en vue de la constitution d'une servitude sur une parcelle communale située à MONTAIGU-VENDÉE (85600), commune déléguée Saint-Georges-de-Montaignu, Les Cotelières, cadastrée 217 section ZN numéro 378.

Cette servitude de tréfonds a pour objet l'établissement de trois canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 3 mètres, dans une bande de terrain de 0,50 mètre de largeur. Elle est consentie à titre gratuit.

Il est donné lecture du projet de convention de servitude entre le SyDEV et la commune de Montaignu-Vendée.

Considérant la convention portant reconnaissance de servitude administrative pour l'établissement du réseau de distribution électricité annexée à la présente délibération,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE la constitution, à titre gratuit, d'une servitude de tréfonds au profit du SyDEV sur la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, cadastrée 217 section ZN numéro 378 et appartenant à la commune, en vue de la pose d'un câble de réseau électrique,
- APPROUVE les termes de la convention de servitude correspondante,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
6 oct. 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (37) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Frankie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIOT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_16

Convention de servitude SyDEV – Chemin de Chauveau – Saint-Georges-de-Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la commission Bâtiments, espaces urbains et ruraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Vendée (SyDEV) intervient dans le cadre de travaux de pose d'un câble de réseau électrique présentant un caractère d'intérêt général.

Il informe l'assemblée que le SyDEV a sollicité la commune de Montaignu-Vendée en vue de la constitution d'une servitude sur une parcelle communale située à MONTAIGU-VENDÉE (85600), commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaignu, Chemin de Chauveau, et cadastrée 217 section ZN numéro 21.

Cette servitude de tréfonds a pour objet l'établissement d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 45 mètres, dans une bande de terrain de 0,50 mètre de largeur. Elle est consentie à titre gratuit.

Il est donné lecture du projet de convention de servitude entre le SyDEV et la commune de Montaignu-Vendée.

Considérant la convention portant reconnaissance de servitude administrative pour l'établissement du réseau de distribution électricité annexée à la présente délibération,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE la constitution, à titre gratuit, d'une servitude de tréfonds au profit du SyDEV sur la parcelle appartenant à la commune et située à MONTAIGU-VENDÉE (85600), commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, cadastrée 217 section ZN numéro 21, en vue de la pose d'un câble de réseau électrique,
- APPROUVE les termes de la convention de servitude correspondante,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
6 oct. 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (37) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Frankie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_17

Rapport d'activités annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la commission Espaces publics et Moyens Techniques au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier expose aux membres du conseil municipal le rapport annuel du service public de l'assainissement collectif et du SPANC de Terres de Montaignu au titre de l'année 2025. Il rappelle les compétences service de l'Assainissement collectif et celle du SPANC, à savoir contrôler les installations neuves d'une part et réaliser un diagnostic des installations existantes d'autre part.

Après avoir présenté la synthèse générale des services, Monsieur le Maire précise que ce document est en ligne sur le site internet Terres de Montaignu, Communauté d'agglomération.

Vu l'article D2224-1 du Code général des collectivités territoriales, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement non collectif et d'assainissement collectif,

Considérant le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif joint à la présente délibération,

Considérant le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement non collectif (SPANC) joint à la présente délibération,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- PREND ACTE du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
6 oct. 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (37) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Frankie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_18

Bilan d'activité et financier de la mutualisation des services au titre de l'année 2025 et avenant à la convention cadre pour 2026

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Richard ROGER, Vice-président de la commission Ressources financières et humaines, sécurité au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier expose à l'assemblée que l'organisation commune entre Terres de Montaignu, Montaignu-Vendée, le CIAS et le CCAS s'est construite autour d'une direction générale des services, de six pôles et vingt directions dont aujourd'hui 9 services communs mutualisés (Direction Générale des Services, Direction des Affaires Financières, Direction des Affaires Générales et Juridiques, Direction des Ressources Humaines, Direction de la Communication, Direction des Sports, Direction de l'Ingénierie, Direction de l'Habitat et de l'Urbanisme, et Direction de la Santé et des Solidarités).

C'est dans ce contexte qu'il a été décidé de déterminer les conditions et modalités de la mutualisation des services entre ces 4 structures au travers d'une convention-cadre, qui après délibérations des instances a été mise en œuvre le 1^{er} janvier 2023.

Il précise que cette convention prévoit l'établissement d'un bilan annuel d'activité et financier de mise en œuvre.

Selon les résultats de ce dernier, les clés de répartition de l'organisation commune peuvent évoluer par avenant à la convention cadre après avis des commissions et comités concernés, et délibérations concordantes des assemblées délibérantes de chaque structure.

Le bilan annuel d'activité et financier est annexé au rapport annuel d'activité visé à l'article L5211-39 alinéa 1^{er} du Code général des collectivités territoriales.

A l'issue de la présentation du bilan d'activité et financier de la 3^{ème} année de mutualisation des services au titre de l'année 2025, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet d'avenant n°3 à la convention-cadre applicable à compter du 1^{er} janvier 2026 dont les évolutions portent principalement sur les points suivants :

Ajustement des clefs	Postes existants	Contrôleur de gestion Commerce Directeur Ingénierie Responsable urbanisme Directeur enfance et famille Assistant enfance et famille Chargé prévention Santé/Sénior Chargé qualité de la relation aux habitants Responsable service vie associative Directeur sports Assistants DGA/Elus Assistant DGA Culture et Patrimoine
	Poste transformé	Educateur enfance et famille (ex directeur jeunesse)
Nouvelles mutualisations	Postes existants	Assistanat dev éco Responsable accueil collectif
	Postes créés	Directeur des Services Techniques Chargé de mission PCS/PICS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-4-2,
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses article L512-12 à L512-15,

Vu le Décret n°88-145 en date du 15 février 1988 relatif aux agents publics contractuels des collectivités territoriales,

Considérant la convention-cadre de mutualisation des services approuvée par délibérations du CIAS en date du 08 décembre 2022, du Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu en date du 12 décembre 2022, du Conseil Municipal de Montaigu-Vendée en date du 13 décembre 2022 et du CCAS en date du 20 décembre 2022,

Considérant l'avenant n°1 à la convention-cadre portant sur la création de 3 services communs supplémentaires au 1^{er} janvier 2024 approuvé par délibérations du CIAS en date du 07 décembre 2023, du Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu en date du 11 décembre 2023, du Conseil Municipal de Montaigu-Vendée en date du 12 décembre 2023 et du CCAS en date du 19 décembre 2023,

Considérant l'avenant n°2 à la convention-cadre approuvé par délibérations du Conseil d'administration du CCAS en date du 18 juin 2025, du Conseil communautaire de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération en date du 23 juin 2025, du Conseil Municipal de Montaigu-Vendée en date du 24 juin 2025 et du Conseil d'administration du CIAS en date du 26 juin 2025,

Considérant l'avis favorable du comité de suivi de la mutualisation en date du 10 septembre 2026,

Considérant les avis des Comités Sociaux Territoriaux de Montaigu-Vendée, de Terres de Montaigu et du CIAS en date des 22 et 24 septembre 2026,

Considérant qu'il convient de faire évoluer la mutualisation des services en fonction des besoins de chacune des collectivités au titre de l'année 2026,

Considérant le bilan d'activité et financier de la mutualisation des services au titre de l'année 2025 annexé à la présente délibération,

Considérant l'avenant n°3 à la convention-cadre de mutualisation des services applicable au 1^{er} janvier 2026 annexé à la présente,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 37 voix Pour et 6 Abstentions (Paul BROCHARD, Cédric CHAMPEAU, Rémi NEVEU, Sophie LICOINE, Laurence PELLETIER-CARNUS, Corinne TESSON),

- PREND ACTE du bilan d'activité et financier de la mutualisation des services au titre de l'année 2025,

- APPROUVE l'avenant n°3 à la convention-cadre de mutualisation des services applicable à compter du 1^{er} janvier 2026 tel qu'annexé à la présente délibération,
- AUTORISE le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
6 oct. 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (37) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Franckie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROULLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_19

Actualisation des statuts de Terres de Montaignu

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que depuis l'origine, l'intervention de Terres de Montaignu en matière de santé s'est structurée prioritairement autour de l'immobilier de santé, considéré comme l'un des leviers majeurs de structuration durable de l'offre de soins de premier recours.

Cette politique repose sur plusieurs constats partagés : la nécessité d'anticiper les besoins de santé des habitants à l'échelle du bassin de vie, l'affaiblissement progressif de l'offre médicale sur les territoires périphériques et l'évolution profonde des pratiques professionnelles.

À ce titre, le dimensionnement des projets immobiliers communautaires ne repose pas uniquement sur les demandes exprimées par les professionnels en place, mais s'appuie sur l'observatoire des besoins des habitants permettant d'anticiper les besoins futurs et sécuriser un maillage territorial équilibré.

Cette intervention publique permet également de répondre aux évolutions tendanciennes des organisations professionnelles, marquées par une demande croissante de locaux locaux, offrant souplesse, mobilité et capacité d'adaptation aux parcours professionnels y compris pour les futurs professionnels. Elle vise enfin à proposer des équipements qualitatifs et structurants pour les communes, porteurs d'une ambition de service public de santé.

Historiquement engagée par l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière, cette politique a été amplifiée à l'échelle communautaire. Aujourd'hui, plusieurs sites sont en gestion publique communautaire tandis que d'autres projets demeurent portés par des initiatives privées ou publiques communales.

Dans ce contexte, l'enjeu porte sur la constitution d'un parc immobilier communautaire unifié, intégrant les projets portés par Montaignu-Vendée, La Boissière-de-Montaignu et L'Herbergement afin de renforcer la lisibilité de la compétence santé, notamment auprès de l'Agence Régionale de Santé, mais également de disposer d'une capacité d'intervention et d'amplifier la dynamique de commercialisation. Cette logique s'inscrit dans une gestion patrimoniale de long terme,

appuyée sur un budget annexe, permettant une gestion optimisée des investissements, de l'entretien et, le cas échéant, des évolutions futures du patrimoine.

Afin de prendre en compte ces évolutions sur la compétence facultative santé, le Conseil d'agglomération a dans sa séance du 28 septembre 2026 proposé l'actualisation de l'article 5.4 alinéa 3 des statuts de la Communauté d'agglomération comme suit : « *L'étude, la création, l'aménagement, la gestion immobilière de tout ou partie des pôles santé pluriprofessionnels de proximité, destinés au maintien et au développement de l'offre de soins, dès lors que l'équipe de soins est labélisée en maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) ou en équipe de soins primaire coordonnée localement autour du patient (ESP-CLAP) par l'Agence Régionale de Santé (ARS) :*

- *Pôle santé de Saint-Philbert-de-Bouaine*
- *Pôle santé de Rocheservière*
- *Pôle santé de Montréverd (Saint-André-Treize-Voies)*
- *Pôles santé de Montaigu-Vendée*
 - *Plateau médical intégré au pôle santé de Boufféré*
 - *Pôle santé de Saint-Georges-de-Montaigu*
 - *Pôle santé de La Guyonnière*
- *Tout autre pôle santé répondant aux critères exposés précédemment ».*

Dans le cadre de cette mise à jour, le Conseil d'agglomération a également proposé d'ajouter au sein des compétences facultatives « Tourisme » à l'article 5.5, au Lac de la Chausselière à La Guyonnière, sa base nautique.

Monsieur le Maire rappelle que l'actualisation des statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, doit faire l'objet d'une consultation des communes membres, préalablement à la saisine de Monsieur le Préfet aux fins d'arrêté des nouveaux statuts.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'actualisation exposée ci-dessus et de valider les nouveaux statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, tels que présentés en annexe.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-5-1, L5211-17, L5211-17-1, L5211-20 et L5216-5,

Vu l'arrêté préfectoral N°2025-DCL-BICB-345 en date du 5 juin 2025 portant actualisation des statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

Vu la délibération n°DEL20260928_++ du Conseil d'agglomération en date du 28 septembre 2026 approuvant les statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

Considérant le projet des statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération annexé à la présente,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE l'actualisation des statuts apportée dans le cadre de l'élargissement de la compétence facultative santé telle qu'exposée ci-dessus,
- APPROUVE l'actualisation des statuts apportée à la compétence facultative tourisme telle qu'exposée ci-dessus,
- VALIDE les nouveaux statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, tels que présentés en annexe,
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
6 oct. 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (37) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Frankie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_22

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2026

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Richard ROGER, Vice-président de la commission Ressources financières et humaines, sécurité au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier expose qu'en vertu de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts (CGI), la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est une instance composée de membres de conseils municipaux des communes membres. Chaque commune dispose au moins d'un membre.

La CLECT est chargée de rendre ses conclusions lors de chaque nouveau transfert de charges. Son rôle est de quantifier les transferts de compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) aux communes membres. Le transfert de charges traduit le principe de la neutralité financière du transfert de compétence entre les communes et la communauté de communes.

Suite au renouvellement des instances communales et intercommunales, les membres de la CLECT ont été désignés par délibération de chaque commune. La CLECT a été installée le 17 septembre 2026.

Monsieur ROGER rappelle que le présent rapport est établi dans le cadre d'une révision libre de l'attribution de compensation portant sur deux sujets : la participation au festival les Ephémères 2025 et la compétence Coordination de la Petite Enfance.

Les transferts de charges des communes vers la Communauté d'agglomération :

La compétence Service Public de la Petite Enfance

Par décision de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 12 mars 2026, il a été décidé de répartir la Dotation Service Public de la Petite Enfance, perçue par les communes de plus de 3 500 habitants, au titre de la compétence transférée au bloc local par la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi.

Il convient de prendre en compte les évolutions intervenues depuis la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 12 mars 2026 pour les communes de La Bruffière et de L'Herbergement.

Pour la commune de La Bruffière

La crèche la Canopée a ouvert ses portes le 1er juin 2026 avec une capacité de 18 places.

Le forfait de 1 000 € par place est donc calculé au prorata temporis pour l'année 2026 :

La dotation pour 2026 = 18 places x 1 000 € x 7/12 mois de fonctionnement = 10 500 €

Pour la commune de L'Herbergement

La dotation Service Public de la Petite Enfance 2026 a été publiée par arrêté ministériel du 22 juillet 2026.

L'augmentation du potentiel financier de la commune entre 2025 et 2026 l'a fait changer de tranche de calcul, entraînant une diminution de sa dotation en 2026.

Pour ne pas créer de distorsion de traitement entre communes de même strate au sens du calcul de la dotation du service public de la petite enfance, il est proposé de lui appliquer le prélèvement prévu en 2025 pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est compris entre 700 et 900 €, soit un prélèvement de 19 393,75 € au lieu du prélèvement de 23 459,38 € appliqué par la CLECT de mars 2026.

Les reversements de charges de la Communauté d'agglomération vers les communes

La participation au festival Les Ephémères 2025

La participation au festival Les Ephémères 2025 concerne les communes qui ont accueilli des spectacles pendant l'été 2025, à savoir La Boissière-de-Montaigu, La Bruffière, Montaigu-Vendée, Montréverd et Saint-Philbert-de-Bouaine.

Le Bureau d'agglomération, réuni le 9 juillet 2026, a également acté la fin de cette participation au festival Les Ephémères.

Si l'organisation du festival, programmé par Terres de Montaigu avec le soutien technique des communes et avec le même nombre de spectacles (2 dates à Montaigu-Vendée et 4 ou 5 spectacles dans les autres communes tous les ans), le principe de cofinancement est désormais abrogé.

En parallèle de cette restitution de charges, les communes s'engagent à prendre en charge directement la cotisation au syndicat e-collectivités dont elles sont membres individuellement.

Cette participation constitue une dépense obligatoire de chaque commune en sa qualité de membre, à laquelle Terres de Montaigu ne peut se substituer.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts, et notamment le 1°bis du V de l'article 1609, nonies C, Considérant le rapport d'évaluation de procédure libre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 17 septembre 2026,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le rapport d'évaluation de procédure libre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 17 septembre 2026 et joint en annexe.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
6 oct. 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (37) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Franckie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_23

Attribution de compensation 2026

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Richard ROGER, Vice-président de la commission Ressources financières et humaines, sécurité au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

En tenant compte du rapport de procédure de droit commun de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, réunie le 12 mars 2026 et du rapport de procédure libre d'évaluation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, réunie le 17 septembre 2026, constatant d'une part, les transferts de charges relatives à l'organisation du festival Les Ephémères 2025 ; et d'autre part, les transferts de charges relatives à la compétence Service Public de la Petite Enfance ; Monsieur Roger présente le tableau récapitulatif suivant :

Communes	AC annuelle 01/01/2026	Révision AC			Total Transfert charges 2026	AC annuelle réelle au 31/12/2026
		Service Public de la Petite Enfance 2025	Festival Les Ephémères 2025	Service Public de la Petite Enfance 2026		
La Boissière-de-Montaigu	185 124,13 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	195 124,13 €
La Bruffière	758 059,96 €	-19 393,75 €	5 000,00 €	10 500,00 €	-3 893,75 €	754 166,21 €
Cugand – La Bernardière	792 038,40 €	-19 393,75 €	0,00 €	0,00 €	-19 393,75 €	772 644,65 €
L'Herbergement	275 547,06 €	-23 459,38 €	0,00 €	4 065,63 €	-19 393,75 €	256 153,31 €
Montaignu-Vendée	3 723 923,65 €	31 606,25 €	10 000,00 €	0,00 €	41 606,25 €	3 765 529,90 €
Montréverd	60 374,77 €	540,62 €	5 000,00 €	0,00 €	5 540,62 €	65 915,39 €
Rocheservière	175 029,74 €	-23 459,38 €	0,00 €	0,00 €	-23 459,38 €	151 570,36 €
Saint-Philbert-de-Bouaine	271 542,71 €	540,62 €	5 000,00 €	0,00 €	5 540,62 €	277 083,33 €
Treize-Septiers	489 941,58 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	494 941,58 €
Total	6 731 582,00 €	-43 018,77 €	30 000,00 €	14 565,63 €	1 546,86 €	6 733 128,86 €

Le Conseil municipal est invité à approuver le montant de l'Attribution de Compensation 2026 arrêté à 3 765 529,90 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DEL20260630_48 en date du 30 juin 2026 approuvant le rapport d'évaluation de droit commun de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Vu la délibération n°DEL20260929_22 en date du 29 septembre 2026 approuvant le rapport d'évaluation de procédure libre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le montant de l'Attribution de Compensation 2026 arrêté à 3 765 529,90 €.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
6 oct. 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (37) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Frankie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_24

Débat d'orientations budgétaires 2027

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Richard ROGER, Vice-président de la commission Ressources financières et humaines, sécurité au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue une étape impérative dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Il doit obligatoirement avoir lieu dans les dix semaines mois précédant le vote du budget primitif.

Les dispositions de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) imposent aux collectivités locales une délibération spécifique relative au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, l'évolution des dépenses de personnel et la structure des effectifs.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat concernant les orientations budgétaires 2027 et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Règlement Budgétaire et Financier adopté par délibération du Conseil municipal n°DEL20260630_49 en date du 30 juin 2026,
Considérant le Rapport d'Orientations Budgétaires 2027 joint à la présente,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2027 et de l'existence du rapport ayant servi de base au débat.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
6 oct. 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (36) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Frankie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Était absent excusé (1) : Laurent RAPIN

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_25

Attribution d'une subvention Bail Réel Solidaire à Vendée Foncier Solidaire

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Richard ROGER, Vice-président de la commission Ressources financières et humaines, sécurité au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Il précise que le Bail Réel Solidaire (BRS) est un dispositif immobilier destiné à aider les ménages primo-accédants sous condition de ressources à accéder à la propriété. Son principe est la dissociation du foncier et du bâti et permet de diminuer le coût d'acquisition du logement.

L'Office Foncier Solidaire nommé VENDÉE FONCIER SOLIDAIRE (ayant pour sigle VFS), a été agréé par arrêté n°2023/SGAR/DREAL/162 du Préfet de la Région Pays de la Loire, délivré à l'Office Public de l'Habitat de Vendée le 14 avril 2023. A ce titre, il répond aux objectifs définis par l'article L 329-1 du code de l'urbanisme et l'article L255-1 suivants du code de la construction et de l'habitation. Il a ainsi pour mission, d'acquérir et de gérer des terrains, bâtis ou non, en vue de réaliser des logements. Il favorise ainsi l'accès au logement et en particulier l'accès social à la propriété.

Pour remplir cette mission, la loi permet aux organismes fonciers solidaires de signer des baux réels solidaires. Les organismes fonciers solidaires restent alors propriétaires des terrains et consentent aux preneurs, dans le cadre d'un bail de longue durée, des droits réels en vue de l'accession à la propriété des logements, sous conditions de ressources. Le preneur paie alors une redevance à l'OFS pour l'occupation du foncier.

Vendée Foncier Solidaire a prévu de réaliser une opération en bail réel solidaire :

- Nom du programme immobilier : Villa Cirrus
- Localisation : rue Saint Jacques – Montaigu-Vendée (commune déléguée de Montaigu)
- Nom de l'opérateur : Groupe Duret
- Nombre de BRS : 3 logements

Afin de soutenir ce projet à caractère social, et de participer à l'équilibre financier du projet, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 3 000 € par logement, soit 9 000 € pour les 3 logements.

La participation financière de la commune a pour objectif, le maintien d'un coût de redevance qui s'inscrit dans le cadre d'un dispositif de logement abordable. Elle intervient en complément de celle versée par le Département et de l'emprunt souscrit par Vendée Foncier Solidaire.

La subvention du Département est conditionnée à l'obtention de la participation financière de la collectivité d'un montant minimum de 3 000 € par logement.

Le bénéficiaire, Vendée Foncier Solidaire, s'engage à utiliser la subvention pour la seule réalisation du projet décrit en préambule.

Le bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien financier de la commune dans sa communication avec les médias et sur les publications internet dédiées au projet.

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer le logo de la commune sur les panneaux de communication dédiés au projet.

La subvention est versée au bénéficiaire, à sa demande, au plus tard à l'acquisition du foncier par Vendée Foncier Solidaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCIDE de verser une subvention de 9 000 €, dans le cadre du Bail Réel Solidaire signé par Vendée Foncier Solidaire pour l'opération « Villa Cirrus » situé sur la commune déléguée de Montaigu,
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
6 oct. 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (37) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Frankie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_26

Avenant à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Géo Vendée

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Richard ROGER, Vice-président de la commission Ressources financières et humaines, sécurité au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier indique que le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Géo Vendée, approuvé par arrêté du Préfet de la Vendée n°2025-DCL-BCL-456 du 27 juin 2025, publié le 30 juin 2025, a pour objet de mutualiser à l'échelle départementale des compétences, des outils et des services dans le domaine du géonumérique et de la gestion de la donnée au bénéfice de ses membres.

Il rappelle que dans ce cadre, le GIP Géo Vendée développe de nouvelles missions et activités en matière de géonumérique et de gestion de la donnée portant notamment sur :

- Le renforcement de la cohésion territoriale sur la thématique, notamment par l'accompagnement à la transition numérique et par la coordination d'une stratégie territoriale,
- Le développement et la mise à disposition de prestations de services liées,
- La production, le maintien en condition opérationnelle et la diffusion du plan corps de rue simplifié (PCRS) sur l'ensemble du département de la Vendée,
- La définition d'une politique et des opérations de recherche et développement dans ce domaine,
- D'une manière générale, toute action concernant l'écosystème géonumérique et la gestion de la donnée des membres et nécessitant le développement de nouveaux services, hormis dans les autres domaines de l'e-Administration et en matière de réalisation et de gestion d'infrastructures de réseaux de communication électronique.

Ces missions figurent dans la convention constitutive approuvée par arrêté préfectoral.

Afin de tenir compte de ces évolutions, la convention constitutive du GIP Géo Vendée doit aujourd'hui être modifiée par voie d'avenant, annexé à la présente délibération.

Conformément aux dispositions de la convention constitutive, chaque membre du GIP doit préalablement approuver l'avenant et autoriser sa signature.

Le présent avenant prendra effet après accomplissement de l'ensemble des formalités requises par les textes applicables et la convention constitutive du GIP Géo Vendée.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'Arrêté préfectoral n°2025-DCL-BCL-456 en date du 27 juin 2025 portant mutualisation à l'échelle départementale des compétences, des outils et des services dans le domaine du géonumérique et de la gestion de la donnée,
Considérant le projet d'avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée annexé,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE l'avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution,
- DONNE POUVOIR à M. Richard ROGER, représentant titulaire, et M. Cyrille COCQUET, représentant suppléant, de Montaigu-Vendée au sein du GIP Géo Vendée, pour voter favorablement à l'adoption du présent avenant lors de l'Assemblée Générale du GIP Géo Vendée.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
6 oct. 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaigu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (36) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Frankie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Était absent excusé (1) : Antoine CHÉREAU

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_34

Avenant n°2 à la convention d'action foncière avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée – Secteur Centre Bourg de Boufféré

Monsieur Antoine CHEREAU, de par sa fonction de membre du Conseil d'administration au sein de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, quitte la salle ne prenant pas part au débat et au vote.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaigu-Vendée.

Cette dernière rappelle à l'assemblée qu'en 2021, la commune de Montaigu-Vendée, Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière et l'Etablissement Public Foncier (EPF) ont ainsi convenu de s'associer à travers une convention tripartite pour engager une politique foncière visant à réaliser des programmes de logements et/ou d'activités. Un secteur particulier au cœur du centre bourg de Boufféré avait pu être déterminé le long de la rue du sacré cœur.

L'objectif est donc d'engager un projet de densification et de restructuration, puisque l'une des caractéristiques de la commune déléguée est la quasi-absence de centre bourg historique. Le montant de l'engagement financier de l'EPF de la Vendée au titre de la convention était plafonné à 400 000 € HT. Ce montant était destiné au financement de l'ensemble des dépenses liées aux actions foncières notamment les prix d'acquisitions, les études et travaux.

Par délibération n°DEL20251125_29 en date du 25 novembre 2025, un premier avenant a été réalisé visant l'augmentation du montant de l'engagement financier à 550 000 € HT pour absorber l'estimation du coût des travaux de dépollution d'une des parcelles acquises par l'EPF. Par ailleurs, l'avenant visait à augmenter la durée de la convention pour réaliser la consultation des opérateurs, passant initialement de 4 ans à 7 ans.

Il est aujourd'hui proposé de conclure un deuxième avenant ayant pour objectif d'élargir le périmètre de maîtrise foncière de l'EPF. Cet avenant prévoit l'intégration de la parcelle (actuellement en vente) cadastrée 027 section ZI numéro 296 d'une superficie de 443 m² ainsi que la réévaluation du montant de l'engagement financier, afin de permettre à l'EPF d'acquérir le bien et de réaliser les travaux de dépollution et déconstruction de la maison. L'augmentation de l'engagement budgétaire se justifie par le coût de l'acquisition de la parcelle fixée à 230 000 € HT auquel s'ajoutent l'estimation des coûts de déconstruction et dépollution de la propriété à 103 000 € HT. Ainsi, le montant global des engagements financiers s'établit à 883 000 € HT, arrondi à 900 000 € HT.

Cet avenant n°2 a donc pour objectif d'augmenter l'engagement financier de 550 000 € à 900 000 € HT et d'élargir le périmètre d'intervention de l'EPF de 1 701 m² à 2 144 m².

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-21,
Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL2021.06.29-24 en date du 29 juin 2021 portant autorisation d'une signature d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée – Secteur Centre-bourg de Boufféré,
Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL20251125_29 en date du 25 novembre 2025 portant avenant à la convention d'action foncière avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée – Secteur Centre-bourg de Boufféré,
Considérant le projet d'avenant n°2 à la convention tripartite – EPF de la Vendée,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE l'avenant n°2 à la convention avec l'EPF de la Vendée concernant le secteur centre bourg à Boufféré, commune déléguée de Montaigu-Vendée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
6 oct. 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (37) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Frankie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_35

Transfert de propriété des abords de l'Hôtel d'agglomération

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et Urbanisme au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière rappelle à l'assemblée que le parking mutualisé du cinéma Grand Écran et de l'Hôtel d'agglomération constitue un équipement d'intérêt communautaire relevant des compétences exercées par Terres de Montaignu, Communauté d'agglomération.

Toutefois, une partie des emprises foncières supportant cet équipement demeure la propriété de la commune de Montaignu-Vendée. Il s'agit des parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), cadastrées section AC numéros 173, 274, 278, 293, 294, 296, 297 et 298, pour une contenance totale de 00ha 65a 47ca.

Dans un souci de cohérence entre la propriété des biens et l'exercice des compétences communautaires, il apparaît nécessaire de régulariser cette situation en transférant la propriété de ces parcelles à Terres de Montaignu, Communauté d'agglomération, qui assure la gestion de cet équipement.

Cette cession est envisagée à titre gratuit compte tenu de l'affectation des parcelles à un équipement d'intérêt communautaire et de leur utilisation pour l'exercice d'une compétence transférée à l'intercommunalité. Elle répond à un objectif d'intérêt général visant à garantir une gestion unifiée et cohérente de cet équipement public au bénéfice des usagers du territoire.

Considérant l'avis des domaines n°2026-85146-46753 en date du 3 août 2026,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CÈDE à titre gratuit à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, les parcelles cadastrées section AC n° 173, 274, 278, 293, 294, 296, 297 et 298, d'une contenance totale de 00ha 65a 47ca,
- PRÉCISE que cette cession est motivée par l'intérêt général attaché à l'exercice des compétences communautaires et à la gestion d'un équipement public d'intérêt communautaire,
- DIT que les frais d'acte et tous les éventuels autres frais seront supportés par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de cession ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
6 oct. 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (37) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Frankie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_36

Désaffectation et déclassement La Daunière – Saint-Georges-de-Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et Urbanisme au sein de la Ville de Montaignu-Vendée. Cette dernière informe l'assemblée que Monsieur Benjamin OLIVIER et Madame Justine BAUDRY souhaitent acquérir une partie du public d'une surface d'environ 8 m² située à l'avant de leur propriété à La Daunière – Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaignu – 85600 MONTAIGU-VENDEE.

Il est rappelé à l'assemblée que préalablement à toute cession, il convient de constater la désaffectation de cet emplacement et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune. Conformément l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, la désaffectation et le déclassement de foncier ne portent pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CONSTATE la désaffectation d'une partie du domaine public situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaignu pour une surface d'environ 8 m² située à l'avant des parcelles cadastrées 217 section AL numéros 333 et 334,
- PRONONCE le déclassement et l'intégration au domaine privé communal.

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montaignu-Vendée

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (37) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Frankie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROULLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRI, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_37

Cession foncière La Daunière – Saint-Georges-de-Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que Monsieur Benjamin OLIVIER et Madame Justine BAUDRY se sont proposés d'acquérir une partie d'un bien non cadastré situé à La Daunière – Commune déléguée Saint Georges de Montaignu– 85600 MONTAIGU-VEENDEE d'une contenance d'environ 8 m² située à l'avant des parcelles leur appartenant et cadastrées 217 section AL numéros 333 et 334.

Le Conseil municipal est invité à décider de la cession au profit de Monsieur Benjamin OLIVIER et Madame Justine BAUDRY d'une partie d'un bien issu du domaine public situé à La Daunière – Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaignu – 85600 MONTAIGU-VEENDEE d'une contenance d'environ 8 m² moyennant le prix principal de 35,00 € le mètre carré.

Vu la délibération du conseil municipal n°DEL20260929_36 en date du 29 septembre 2026 prononçant la désaffectation et le déclassement de la partie du bien dépendant du domaine public et objet de la cession,
Considérant l'avis des domaines n°2026-85146-47818 en date du 23 juillet 2026,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CÈDE à Monsieur Benjamin OLIVIER et Madame Justine BAUDRY, une partie d'un bien issu du domaine public à La Daunière – Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu – 85600 MONTAIGU-VENDEE d'une contenance d'environ 8 m² moyennant le prix principal de 35,00 € le mètre carré,
- DIT que les frais d'acte et tous les éventuels autres frais seront supportés par l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
6 oct. 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (37) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Frankie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROULLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_38

Acquisition foncière 28 boulevard Alex Auvinet – Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et Urbanisme au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Madame SECHER informe l'assemblée que dans le cadre du projet d'aménagement du quartier Les Quais Saint-Hilaire, la commune se propose d'acquérir des Consorts HOULLIER les biens leur appartenant situés à MONTAIGU-VENDEE (85600) et cadastrés section AN numéro 20, et 224 section AE numéro 77 d'une contenance totale de 00ha 08a 98ca, le tout moyennant le prix principal de 169.000,00 € auquel il y a lieu d'ajouter la commission d'agence due à OPRI MONTAIGU MMI située à MONTAIGU-VENDEE (85600), 2 Place de la République d'un montant de 10.650,00 €.

Cette acquisition porte sur une maison d'habitation à rénover d'une surface d'environ 81m² habitable et d'un terrain attenant.

Le Conseil municipal est invité à décider de l'acquisition de ces biens appartenant aux Consorts HOULLIER et situés à MONTAIGU-VENDEE (85600), 28 Boulevard Alex Auvinet, le tout cadastré section AN numéro 20, et 224 section AE numéro 77 d'une contenance totale de 00ha 08a 98ca moyennant le prix principal de 169.000,00€ auquel il y a lieu d'ajouter la commission d'agence due à OPRI MONTAIGU MMI située à MONTAIGU-VENDEE (85600), 2 Place de la République d'un montant de 10.650,00 € toutes taxes comprises.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCIDE D'ACQUÉRIR des Consorts HOULLIER les biens immobiliers leurs appartenant et situés à MONTAIGU-VENDEE (85600), 28 Boulevard Alex Auvinet,

le tout cadastré AN numéro 20, et 224 section AE numéro 77 d'une contenance totale de 00ha 08a 98ca moyennant le prix principal de 169.000,00 € auquel il y a lieu d'ajouter la commission d'agence due à OPRI MONTAIGU MMI située à MONTAIGU-VENDEE (85600), 2 Place de la République d'un montant de 10.650,00 € toutes taxes comprises,

- DIT que les frais d'acte et tous autres liés à cette acquisition seront supportés par la commune de Montaigu-Vendée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
6 oct. 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (37) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Franckie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_39

Désaffectation et déclassement – Secteur L'Homelet – Saint-Georges-de-Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et Urbanisme du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que dans le cadre du projet de réaménagement urbain du secteur de L'Homelet sur la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaignu, la collectivité poursuit les négociations avec les propriétaires des parcelles identifiées dans ce programme urbain afin de permettre à la commune de Montaignu-Vendée de maîtriser le foncier pour l'aménager à terme.

C'est pourquoi et préalablement à l'échange foncier entre les Consorts BARBAULT et la commune de Montaignu-Vendée devant intervenir et portant sur un espace dépendant du domaine public d'une surface d'environ 97 m², il convient de constater la désaffectation de cet emplacement et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Conformément l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, la désaffectation et le déclassement de foncier ne portent pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CONSTATE la désaffectation d'une partie du domaine public situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaignu, cadastrée 217 section AI numéro 20p d'une surface d'environ 00ha 00a 97ca,

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 085-200081115-20260929-DEL20260929_39-DE



- PRONONCE le déclassement et l'intégration au domaine privé communal.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
6 oct. 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (37) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Frankie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_40

Echange foncier – Secteur L'Homelet – Saint-Georges-de-Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et Urbanisme au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière rappelle à l'assemblée que, dans le cadre du projet de réaménagement urbain du secteur de l'Homelet, situé sur la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaignu, la commune poursuit les négociations foncières engagées avec les propriétaires des parcelles concernées par cette opération.

Dans ce contexte, il est proposé de procéder à un échange foncier avec les Consorts BARBAULT. Cette démarche vise à permettre à la commune de Montaignu-Vendée d'assurer la maîtrise foncière du secteur en vue de son aménagement futur.

Les Consorts BARBAULT céderaient à la commune de Montaignu-Vendée les parcelles leur appartenant, situées à MONTAIGU- VENDÉE (85600), commune déléguée Saint-Georges-de-Montaignu, cadastrées 217 section AI numéros 21 et 305 d'une superficie totale de 00ha 01a 93a.

En contrepartie, la commune de Montaignu-Vendée céderait aux Consorts BARBAULT une partie de la parcelle cadastrée 217 section AI numéro 20, d'une superficie estimée à 00ha 00a 97ca, sous réserve de la superficie définitive résultant du bornage à réaliser à la charge de la commune.

La valeur de 60,00 € par mètre carré pour l'ensemble des terrains échangés est retenu par les parties, à savoir :

- Les parcelles cédées par les Consorts BARBAULT s'élève à 11 580,00 € ;
- La parcelle cédée par la commune s'élève à 5 820,00 €, ce montant étant ajusté en fonction de la superficie définitive issue du bornage.

L'échange foncier interviendra moyennant le versement par la commune de Montaigu-Vendée d'une soulte estimée à 5 760,00 €, laquelle sera ajustée, le cas échéant, en fonction des superficies définitives constatées après bornage.

Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL20260929_39 en date du 29 septembre 2026 prononçant la désaffectation et le déclassement de la partie du bien dépendant du domaine public et objet de la cession,
Considérant l'avis des domaines n°2026-85146-48078 en date du 23 juillet 2026,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE l'échange foncier à intervenir entre la commune de Montaigu-Vendée et les Consorts BARBAULT portant :
 - Sur les parcelles cadastrées 217 section AI numéros 21 et 305 appartenant aux Consorts BARBAULT, d'une superficie totale de 193 m²,
 - Et sur une partie de la parcelle cadastrée 217 section AI numéro 20 appartenant à la commune, d'une superficie estimée à 97 m², laquelle sera déterminée définitivement après bornage,
- FIXE la valeur des terrains échangés à 60,00 € par mètre carré,
- DIT que la valeur des emprises et le montant de la soulte seront ajustés en fonction des superficies définitives résultant du bornage,
- APPROUVE le versement par la commune de Montaigu-Vendée d'une soulte estimée à 5 760,00 €, sous réserve de son ajustement après bornage,
- DIT que les frais de géomètre, d'acte notarié et tous frais accessoires liés à cette opération d'échange seront supportés par la commune de Montaigu-Vendée,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique d'échange ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
6 oct. 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (37) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Frankie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_41

Substitution Groupe DURET IMMOBILIER à la société CONFLUENCE – Les Quais Saint-Hilaire

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et Urbanisme au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière rappelle à l'assemblée que, par délibération n°DEL20250624_16 en date du 24 juin 2025, le Conseil municipal a approuvé les termes du protocole de négociation exclusive relatif à l'opération « Les Quais Saint-Hilaire- Quartier Habitat » située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Rue Jean Raspail, prévoyant notamment la cession des quatre lots du macro-lot au profit du groupement d'opérateurs BOUYGUES IMMOBILIER, GROUPE DURET PROMOTION et VENDEE HABITAT selon la répartition suivante :

- Lot A9 : BOUYGUES IMMOBILIER pour un montant total de 1 311 240 € HT,
- Lot A10 : BOUYGUES IMMOBILIER & Groupe DURET PROMOTION - parking à étages pour un montant de 1 € HT,
- Lot A12 : Groupe DURET PROMOTION pour un montant de 577 925 € HT,
- Lot A13 : VENDEE HABITAT pour un montant de 40 000 € HT.

La société dénommée Groupe DURET PROMOTION a sollicité l'autorisation de substituer à son profit la société dénommée CONFLUENCE dont le siège social est situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Parc d'activités La Bretonnière – 10 Rue Augustin Fresnel et représentée par Monsieur Jérôme DURET, dans le cadre des acquisitions qu'elle doit réaliser au sein de l'opération.

Cette substitution est sollicitée pour les acquisitions des lots A10 et A12 et n'emporte aucune modification des conditions essentielles de la cession approuvées par la délibération du 24 juin 2025. Elle ne modifie ni l'objet des ventes, ni leur prix, ni les engagements et obligations mis à la charge de l'acquéreur.

Il convient en conséquence d'autoriser la substitution de la société CONFLUENCE à la société GROUPE DURET PROMOTION pour la réalisation des acquisitions concernées et la signature de l'acte authentique de vente.

Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL20250624_16 en date du 24 juin 2025 approuvant le protocole de négociation exclusive relatif à l'opération « Les Quais Saint-Hilaire- Quartier Habitat »,
Considérant l'avis des domaines annexé à ladite délibération du Conseil municipal n°DEL20250624_16 en date du 24 juin 2025,
Considérant la promesse de vente régularisée le 28 novembre 2025,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 37 voix Pour et 6 Abstentions (Paul BROCHARD, Cédric CHAMPEAU, Rémi NEVEU, Sophie LICOINE, Laurence PELLETIER-CARNUS, Corinne TESSON),

- AUTORISE la substitution de la société dénommée Groupe DURET PROMOTION par la société dénommée CONFLUENCE dont le siège social est situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Parc d'activités La Bretonnière – 10 Rue Augustin Fresnel et représentée par Monsieur Jérôme DURET,
- PRÉCISE que cette substitution concerne exclusivement les lots A10 et A12 et qu'elle n'emporte aucune autre modification des conditions de la vente approuvées par la délibération du Conseil municipal n°DEL20250624_16 en date du 24 juin 2025, notamment en ce qui concerne le prix et les obligations attachées à la cession,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cette cession et notamment l'acte authentique à intervenir.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
6 oct. 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (37) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Frankie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROULLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_42

Signature des actes complémentaires – Les Quais Saint-Hilaire

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et Urbanisme au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière rappelle à l'assemblée que, par délibération n°DEL20250624_16 en date du 24 juin 2025, le Conseil municipal a approuvé les termes du protocole de négociation exclusive relatif à l'opération « Les Quais Saint-Hilaire- Quartier Habitat » située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Rue Jean Raspail.

Cette délibération prévoyait notamment la cession d'une parcelle de terrain à bâtir destinée à la construction d'un parc de stationnement en silo R+2. Cette parcelle constitue le lot A10 du lotissement dénommé Les Quais Saint-Hilaire autorisé par un arrêté de permis d'aménager n° PA 085 146 25 00004 délivré par Monsieur le Maire de Montaignu-Vendée en date du 16 octobre 2025.

Aux termes de la promesse de vente signée pour ce lot, les parties ont convenu, à titre de condition essentielle et déterminante de l'opération, de procéder à l'établissement d'un état descriptif de division préliminaire destiné à créer des lots transitoires relatifs à chaque emplacement de stationnement du parking silo et le cas échéant aux accès et aux locaux techniques. Cet état descriptif de division permettrait de déterminer les droits à construire selon la répartition suivante :

- 233 lots transitoires de stationnement pour la société BOUYGUES IMMOBILIER,
- 82 lots transitoires de stationnement pour la société CONFLUENCE.

Pour se conformer aux prescriptions du permis de construire, un état descriptif de division volumétrique doit également être établi en amont en raison de la réalisation d'ombrières photovoltaïques sur le toit du parking silo.

Par ailleurs, afin d'assurer la gestion, l'entretien, la réparation et, le cas échéant, le renouvellement des équipements, ouvrages et espaces communs liés à cette opération immobilière, il est nécessaire de constituer une Association Syndicale Libre (ASL) regroupant les propriétaires concernés.

Ces trois actes seront régularisés du chef de la Commune de MONTAIGU-VENDEE aux frais des sociétés BOUYGUES IMMOBILIER ET CONFLUENCE, préalablement à l'acte de vente des lots transitoires.

Il convient en conséquence d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de cette organisation foncière et juridique.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 37 voix Pour et 6 Abstentions (Paul BROCHARD, Cédric CHAMPEAU, Rémi NEVEU, Sophie LICOINE, Laurence PELLETIER-CARNUS, Corinne TESSON),

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de dépôt de pièces du Lotissement « Les Quais Saint-Hilaire, Quartier Habitat » comprenant l'ensemble des documents relatifs à l'opération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte portant état descriptif de division ainsi que tout modificatif qui pourrait s'avérer nécessaire à sa régularisation,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte portant état descriptif de division en volumes ainsi que tout modificatif qui pourrait s'avérer nécessaire à sa régularisation,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les statuts de l'Association Syndicale Libre ainsi que tous actes, pièces et documents nécessaires à sa constitution et à son fonctionnement.
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
6 oct. 2026

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaigu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (37) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Franckie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_43

Dénomination de voie – Prolongation de la rue Abel David – Montaigu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et Urbanisme au sein de la Ville de Montaigu-Vendée.

Afin de permettre l'adressage des lots du lotissement privé « LANGLAIS » sur la commune déléguée de Montaigu et de garantir leur accessibilité par les services de secours, il convient de dénommer la voie desservant ce lotissement.

Dans la mesure où **l'accès aux lots** se fait dans le prolongement de l'actuelle **rue Abel David**, il est proposé de prolonger la dénomination à la voie de desserte du lotissement.



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-21,
Considérant le permis d'aménager du lotissement privé « Langlais » sur la commune
délégée de Montaigu,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité
des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la prolongation de rue Abel David sur la commune déléguée de
Montaigu afin de desservir le lotissement privé dit « Langlais »,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à
l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte
tenu de la réception en Préfecture et de sa
publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification.*

Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
6 oct. 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaigu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (37) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Frankie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

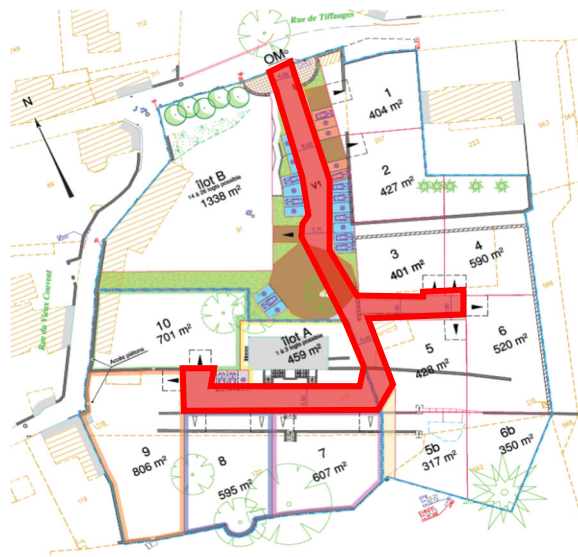
Délibération n°DEL20260929_44

Dénomination de voie – Domaine de Bérangose – Montaigu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et Urbanisme au sein de la Ville de Montaigu-Vendée.

Afin de permettre l'adressage des lots du lotissement privé « Le Domaine de Bérangose » sur la commune déléguée de Montaigu et de garantir leur accessibilité par les services de secours, il convient de dénommer la voie desservant ce lotissement.

Dans la mesure où l'accès aux lots se fait dans le prolongement de l'actuelle rue de Tiffauges et en référence au bâtiment de l'ancien couvent des sœurs de Fontevraud situé au cœur de ce projet, il est proposé de dénommer la voie de desserte du lotissement **Impasse des Fontevristes**.



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-21,
Considérant le permis d'aménager du lotissement privé « Le Domaine de Bérangose »
sur la commune déléguée de Montaigu,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité
des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la dénomination Impasse des Fontevristes sur la commune déléguée
de Montaigu afin de desservir le lotissement privé dit « Le Domaine de
Bérangose »,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à
l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un
recours devant le Tribunal Administratif de
Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 –
44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux
mois à compter de sa publication et/ou
notification.*

Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
6 oct. 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (37) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Frankie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_45

Modification des documents règlementaires des crèches

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Alexandra BOURSIER, adjointe à la jeunesse et aux accueils extrascolaires au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière explique que la commune de Montaignu-Vendée, gestionnaire de deux établissements d'accueil du jeune enfant, se voit procéder à une mise à jour et donc à une révision des écrits institutionnels qui formalisent les modalités d'accueil et d'organisation de ses deux structures petite enfance que sont :

- L'établissement d'accueil du jeune enfant appelé communément « Micro-Crèche », d'une capacité d'accueil de 12 places, implanté sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay,
- L'établissement d'accueil du jeune enfant, appelé communément « Petite Crèche », implanté sur la commune déléguée de Montaignu.

Les écrits des établissements d'accueil du jeune enfant sous gestion communale prendront en compte l'avis et les observations de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Départemental.

Après présentation en commission Enfance, Education et Vie Scolaire de Montaignu-Vendée le 14 septembre 2026, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider la mise à jour des écrits des deux établissements d'accueil du jeune enfant cités ci-dessus.

Vu le Code de l'action sociale et des familles,
Vu le Code de la santé publique,
Vu le Décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil du jeune enfant,

Vu le Décret n°2025-304 en date du 1^{er} avril 2025 relatif aux autorisations de création, d'extension et de transformation des établissements d'accueil de jeunes enfants et à l'accueil en micro-crèche

Considérant le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement de la micro-crèche de Saint-Hilaire-de-Loulay,

Considérant le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement de la crèche de Montaigu,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les modifications apportées au règlement de fonctionnement des deux établissements d'accueil du jeune enfant sous gestion communale, applicable depuis le 1^{er} septembre 2026, après avis de la Protection Maternelle et Infantile du Département,
- APPROUVE les modifications communes aux deux règlements de fonctionnement relatives aux modalités d'attribution des places d'accueil régulier destinées aux familles,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les règlements de fonctionnement, projets d'établissement et tout document afférent aux deux établissements d'accueil du jeune enfant sous gestion communale,
- AUTORISE Monsieur le Maire à apporter aux documents approuvés les modifications strictement nécessaires à leur conformité avec les dispositions législatives et réglementaires applicables, ainsi qu'à la prise en compte des observations formulées par la Protection Maternelle et Infantile, sous réserve que ces modifications ne remettent pas en cause l'économie générale des documents approuvés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
6 oct. 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (36) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Frankie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROULLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Était absente excusée (1) : Sophie LICOINE

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_46

Convention de mise à disposition du local associatif à l'association Ô Guyons

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Éric HERVOUET, Vice-président de la commission Vie locale et associative, activités économiques au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que la Ville de Montaignu-Vendée met à disposition de l'association Ô Guyons un local communal situé 3 rue du Commerce, ancien local commercial aujourd'hui affecté à un usage de local associatif, ainsi qu'une licence IV nécessaire à l'exploitation de son bar associatif.

Après une année de fonctionnement, le bilan de cette activité est positif. L'ouverture du bar associatif les dimanches matin ainsi qu'à l'occasion de soirées thématiques contribue à l'animation du cœur de bourg et favorise le développement du lien social entre les habitants.

Afin de permettre la poursuite de cette action d'intérêt local, il est proposé de renouveler pour une durée d'un an la convention de mise à disposition du local communal et de la licence IV au profit de l'association Ô Guyons.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant le projet de convention de mise à disposition du local communal situé 3 rue du Commerce et de la licence IV au profit de l'association Ô Guyons,
Considérant le bilan positif de la première année de fonctionnement du bar associatif et son rôle dans l'animation et le maintien du lien social en cœur de bourg,
Considérant l'intérêt communal présenté par les activités de l'association Ô Guyons,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition du local communal situé 3 rue du Commerce et de la licence IV au profit de l'association Ô Guyons, telle que jointe à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant ultérieur s'y rapportant,
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire d'accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de prendre toute mesure utile y afférente.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
6 oct. 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (37) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Frankie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_47

Convention de partenariat avec l'Université Permanente Nantes – Antenne de Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Éric HERVOUET, Vice-président de la commission Vie locale et associative, activités économiques au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que la Ville de Montaignu-Vendée est liée à l'Université Permanente – Antenne de Montaignu par une convention de partenariat visant à soutenir les activités culturelles et éducatives proposées par l'association sur le territoire communal.

Conclue il y a six ans et déjà renouvelée une première fois, cette convention arrive à échéance. Il est proposé de procéder au deuxième renouvellement afin de poursuivre la collaboration engagée entre la Ville et l'Université Permanente.

Cette convention a notamment pour objet de définir les modalités de coopération entre les deux parties, notamment les conditions de mise à disposition des salles communales nécessaires à l'organisation des conférences et des sessions de cours proposées par l'association.

Acteur reconnu de la diffusion des savoirs et de l'accès à la culture pour tous, l'Université Permanente contribue au dynamisme culturel local. Afin de maintenir cette offre culturelle de proximité et de poursuivre le partenariat engagé, il est proposé de renouveler la convention pour une nouvelle période selon les modalités définies dans le projet annexé à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant le projet de convention de partenariat entre la Ville de Montaigu-Vendée et l'Université Permanente – Antenne de Montaigu, annexé à la présente délibération,
Considérant l'intérêt culturel, éducatif et social des actions menées par l'Université Permanente sur le territoire communal,
Considérant la volonté de la ville de favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture, à la connaissance et à la formation tout au long de la vie,
Considérant la nécessité de formaliser les modalités de partenariat et de mise à disposition des salles communales nécessaires à l'organisation des activités de l'association,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Montaigu-Vendée et l'Université Permanente – Antenne de Montaigu, telle que jointe à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant ultérieur s'y rapportant,
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire d'accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de prendre toute mesure utile y afférente.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
6 oct. 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (37) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Caroline CORDEBOEUF – Delphine DAVID-GAUTHIER – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Sophie LICOINE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (6) : Sabrina BROCHARD a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Frankie DUGAST a donné pouvoir à Nathalie SECHER – Yannick LARUADE a donné pouvoir à Sophie MORNIER – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul BROCHARD – Valérie PABOEUF a donné pouvoir à Cyrille COCQUET – Caroline ROULLIER a donné pouvoir à Delphine DAVID-GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Alexandra BOURSIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRI, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean DE LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance Direction Générale des Services – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260929_48

Charte de coopération à destination des bénévoles des bibliothèques

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Geneviève Segura, Adjointe en charge de la culture et des événements au sein de la commission Vie locale et associative, activités économiques au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que les bibliothèques des communes déléguées de Boufféré, La Guyonnière, Saint-Georges-de-Montaignu et Saint-Hilaire-de-Loulay s'appuient sur l'implication de bénévoles qui contribuent à leur fonctionnement et à leur animation.

Afin de formaliser les engagements réciproques entre la commune et ces bénévoles, une charte de coopération a été élaborée. Elle définit les missions pouvant être confiées aux bénévoles, les principes de fonctionnement du service public de la lecture ainsi que les engagements de la Ville de Montaignu-Vendée en matière d'accompagnement, d'information et de formation.

Cette charte a été rédigée en concertation avec les responsables bénévoles des quatre bibliothèques concernées et s'appuie sur les outils et pratiques déjà mis en place dans certaines structures.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code du patrimoine et notamment son article L310-1,
Considérant le projet de charte de coopération des bénévoles des bibliothèques de Boufféré, La Guyonnière, Saint-Georges-de-Montaignu et Saint-Hilaire-de-Loulay, annexé à la présente délibération,
Considérant l'intérêt de formaliser les relations entre la commune et les bénévoles participant au service public de la lecture,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la charte de coopération des bénévoles des bibliothèques telle que jointe à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à sa mise en œuvre,
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
6 oct. 2026